

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 84 (1976)

Artikel: La création de l'Ecole d'horlogerie de la Vallée de Joux
Autor: Schindler-Pittet, Chantal
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-63731>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La création de l'Ecole d'horlogerie de la Vallée de Joux

CHANTAL SCHINDLER-PITTET

Cette recherche s'inscrit dans le cadre de notre mémoire de licence d'histoire, présenté à la Faculté des Lettres en mars 1975, sur *Les principales activités de la Société Industrielle et Commerciale de la Vallée de Joux au XIX^e siècle*.

Cette Société fut la grande instigatrice du projet d'école d'horlogerie, qu'elle défendit infatigablement contre l'inertie des autorités locales et d'une partie de la population. C'est donc à elle que revient presque tout le mérite de sa réalisation. Fondée en 1878, la Société Industrielle et Commerciale (SIC) groupe principalement des fabricants d'horlogerie, dans le but de sauvegarder et d'améliorer cette industrie, de loin la plus importante de la région¹.

De toutes ses activités au XIX^e siècle, celle qui tendait à la fondation d'un établissement d'enseignement théorique et pratique de l'horlogerie à la Vallée fut largement la plus absorbante et a fait l'objet d'un chapitre spécial dans notre mémoire.

Les archives de la Société, retrouvées après de longues recherches par M. François Jequier, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de Lausanne, furent mises à notre disposition par le président actuel de la SIC, M. Jean Lebet, directeur de la Manufacture d'horlogerie Le Coultre et C^{ie} au Sentier².

Elles sont présentement déposées aux Archives cantonales vaudoises à Lausanne.

¹ Voir en annexe, p. 184, la liste des membres du premier comité de la Société.

² Grâce à l'intérêt et à la compréhension de M. Jean Lebet et aux subventions du Fonds national de la recherche scientifique, l'histoire de la Manufacture d'horlogerie Le Coultre et C^{ie} sera retracée dans une étude à paraître, dirigée par le professeur François Jequier et portant sur *L'évolution économique et sociale de la Vallée de Joux de la révolution industrielle à nos jours (étude de cas)*.

Cette étude sur la création de l'Ecole d'horlogerie de la Vallée de Joux a été basée presque uniquement sur des documents d'archives, car à part un chapitre qui lui est consacré dans un ouvrage sur les écoles suisses d'horlogerie¹, qui s'attache d'ailleurs beaucoup plus aux débuts de l'école qu'aux années qui ont précédé sa réalisation, il n'existe aucune monographie sur ce sujet.

Le fonds le plus important est constitué par les archives de la Société Industrielle et Commerciale de la Vallée de Joux. Les documents conservés peuvent être grossièrement divisés en trois groupes :

a) *La correspondance* : près de trois mille pages manuscrites pour la plupart (le premier document dactylographié date du 10 avril 1894, mais la machine à écrire n'est régulièrement utilisée qu'au XX^e siècle) réunissant les lettres émanant de la SIC (3 volumes de copies de lettres, environ 1500 feuillets) et celles reçues par la Société, dans la période 1879-1928.

b) *Les rapports annuels et les procès-verbaux de séances du comité de la SIC* : les rapports annuels manuscrits existent pour les années suivantes: 1878-1880; 1882-1887; 1889; 1891-1900. Les procès-verbaux de séances du comité sont en grande partie plus tardifs (1902-1919 surtout) mais font de fréquentes allusions aux années précédentes.

Ces différents documents provenant de l'organe de la Société ont été un complément indispensable à l'étude de la correspondance.

c) *Les divers rapports de commissions ou comités nommés par la SIC* : 2 rapports surtout nous ont été utiles dans cette étude; ils proviennent de délégués envoyés à l'exposition de Paris de 1878 par la SIC de la Vallée et celle de Sainte-Croix².

De plus, certains documents épars ont été classés dans une enveloppe, intitulée « Ecole d'horlogerie ». Il s'agit de lettres de la Municipalité du Chenit, du Département de l'Instruction publique, du Département de l'Agriculture et du Commerce, de brouillons de rapports de la Société, etc.

A côté de ce fonds, nous avons naturellement consulté les documents officiels: bulletins des séances du Grand Conseil, compte rendu

¹ *Les Ecoles suisses d'horlogerie*, publié par l'Association des directeurs des Ecoles suisses d'horlogerie, Zurich 1948, 242+100 p.

² Voir à ce sujet A. DEMY, *Essai historique sur les expositions universelles de Paris*, Paris 1907, 1096 p.

du Conseil d'Etat, ainsi que les archives de la commune du Chenit, en particulier les registres des délibérations de la Municipalité du Chenit, contenant les procès-verbaux des séances, ainsi que les registres de délibérations du Conseil du Chenit qui renferment les procès-verbaux du Conseil communal.

Toutes ces pièces, confrontées avec la correspondance et les rapports annuels de la SIC, nous ont permis de supprimer des lacunes, de relever des inexactitudes ou des interprétations arbitraires de certaines phases de la réalisation de l'Ecole d'horlogerie. L'objectivité n'existant ni dans le cadre de la SIC ni dans celui de l'autorité locale, nous ne pouvions en effet nous contenter des affirmations de l'une ou de l'autre.

Nos recherches nous ont amenée à regretter fréquemment une lacune considérable dans la documentation, qui ne concerne pas le fonds d'archives de la Société: il nous aurait été infiniment profitable d'avoir à notre disposition la *Feuille d'Avis de la Vallée de Joux*. Ce journal, fondé en 1838, n'est pas conservé jusqu'en 1921¹. Diverses investigations nous ont permis de découvrir, chez M. Jean Piguet-Goy, au Brassus, les numéros de 1838. La lecture de ces pages nous procura un plaisir certain, dû à la rareté du document, mais ces pièces étaient évidemment inutiles pour notre étude. Nous déplorons vivement la perte de cette source importante qui aurait permis de combler nombre de lacunes des archives de la SIC. Combien de fois une lettre, un rapport ne citent-ils pas tel article paru dans la *Feuille d'Avis* qui renseignerait exactement sur la situation ou le problème envisagé.

Des recherches ont été effectuées à l'Imprimerie Dupuis, au Sentier (qui ne possède que quelques numéros épars) et un article paru dans le journal actuel a invité les habitants de la Vallée à mettre à disposition les anciens numéros qu'ils pourraient encore avoir chez eux². Jusqu'ici, le résultat a été décevant, mais espérons que l'on parviendra à reconstituer une partie tout au moins de cette documentation perdue. L'étude de l'histoire de la Vallée y gagnera énormément.

¹ La Bibliothèque cantonale et universitaire ne possède ce journal que depuis 1921. La Bibliothèque nationale n'en a que deux exemplaires: le n° 48 de 1896 et le n° 52 de 1918. Nous avons heureusement retrouvé certains articles concernant la création de l'école dans les archives du Chenit ou dans celles de la SIC.

² FRANÇOIS JEQUIER, *Plaidoyer pour une histoire de la Vallée de Joux*, dans *Feuille d'Avis de la Vallée de Joux*, 15 août 1973, p. 4.

Finalement, nous avons eu la chance et le plaisir de pouvoir puiser à une autre source intéressante: la tradition orale. La collaboration éclairée et bienveillante de M. Paul-Eugène Rochat, préfet de la Vallée, nous fut précieuse. Il nous introduisit auprès de diverses personnes de la région, facilitant ainsi grandement nos recherches. Utiles et passionnantes aussi, les renseignements, mêlés de souvenirs, de M. Henri-Vincent Golay, de La Golisse, ancien horloger, qui nous guida à travers le dédale des techniques de fabrication de certaines parties de la montre! Tous deux nous mirent également en contact avec M. Jacques-André Roulet, directeur de l'Ecole technique de la Vallée, l'actuelle Ecole d'horlogerie. Toutes ces conversations nous furent très profitables et contribuèrent à l'édification de cette étude. Nous tenions à le souligner ici.

* * *

L'Ecole d'horlogerie du Sentier est le plus récent établissement suisse de cette catégorie. Alors que Genève inaugure la sienne en 1823, La Chaux-de-Fonds en 1865, Le Locle en 1868, Neuchâtel en 1871, il faut attendre 1901 pour voir s'ouvrir les portes de celle de la Vallée, et ceci après une douzaine d'années de lutte.

Le principe de l'enseignement professionnel en général, et non seulement dans le domaine de l'horlogerie, ne fut pas accueilli d'emblée avec enthousiasme. Le Dr Lebon, dans son ouvrage sur l'horlogerie en Franche-Comté, paru en 1860, en nie totalement l'utilité:

Si de la France nous jetons les yeux sur les fabriques étrangères, nous voyons que pendant la période la plus brillante des succès de l'horlogerie du canton de Neuchâtel, nos voisins n'ont pas songé à fonder des écoles: qu'en Angleterre les produits sont arrivés à un très haut degré de perfection sans ateliers modèles, sans académie d'horlogerie. Tout nous porte à croire que si, il y a quelques mois, on a décrété au Locle et à la Chaux de Fonds la création de deux écoles, sans préciser du reste les bases de ces établissements, ce vote s'explique par le désir de stimuler par quelques avantages nouveaux l'activité d'une industrie à laquelle nous faisons une telle concurrence, qu'au mois d'octobre 1859 les journaux de ces localités se plaignaient amèrement de ce que la fabrique de Besançon menaçait d'une ruine prochaine l'industrie horlogère de la Suisse.

[...] Du reste, nous l'avouerons sans détour, *l'atelier modèle* est à nos yeux une utopie. Bien des maisons modèles, bien des fermes écoles ont été fondées en France depuis un demi-siècle, souvent sous

l'inspiration d'hommes de génie. Leurs ruines n'attestent-elles pas que l'intérêt particulier, le travail et la *libre concurrence* conduisent au perfectionnement de l'industrie d'une manière plus sûre que toutes les méthodes enseignées par les plus habiles professeurs¹.

Dans un article de la *Gazette de Lausanne* de 1884, le problème est abordé sous l'angle purement vaudois. La mentalité qui s'y reflète justifie à elle seule cette longue citation:

[...] Le Vaudois a, sans nul doute, d'excellentes qualités; en revanche, on peut affirmer carrément qu'il n'est ni commerçant, ni industriel. Que lui manque-t-il pour cela? La persévérance; c'est elle seule qui fonde les fabriques et les maisons de commerce. Or, s'il est une vertu que nous ne possédions pas, c'est celle-là; le moindre obstacle nous arrête, la moindre difficulté matérielle nous abat; nous n'avons pas la clarté de vues, l'énergie de volonté qui sont nécessaires pour lutter: car le commerce et l'industrie ne sont qu'une lutte perpétuelle; notre caractère indolent, plutôt rêveur et contemplatif que pratique, l'aisance dorée qui est assez commune dans notre canton, nous détournent de la vie positive, et nous en font éviter les continues préoccupations.

Combien y a-t-il de noms vaudois parmi les commerçants et les industriels dont les entreprises prospèrent? La réponse à cette question justifiera pleinement nos prémisses.

En outre, le sol de notre pays n'est guère favorable à l'industrie. On n'y trouve ni le charbon, ni les métaux de première utilité. Les communications avec les lieux de production sont longues et difficiles; nous n'avons pas de grand cours d'eau; la vie est chère et nul objet fabriqué chez nous ne pourrait soutenir la concurrence avec l'étranger.

Ces considérations devraient être développées plus amplement, mais elles suffisent à expliquer pourquoi, à part l'agriculture, nous avons peu ou point d'industrie, et pourquoi, en particulier, la grande industrie est presque inconnue chez nous. [...]

L'auteur de l'article constate ensuite qu'une certaine activité industrielle s'est néanmoins manifestée à Lausanne:

Quels résultats a-t-elle produits? Des ruines, des désastres sans nombre: des capitaux énormes ont disparu sans compensation. Et c'est au moment où nous pouvons constater l'étendue du mal, c'est au moment où nous en souffrons, qu'on vient nous provoquer à de nouveaux essais; qu'on vient nous dire: nous n'avons pas assez de bons ouvriers, hâtons-nous d'en former autant que possible. En vérité,

¹ E. LEBON, *Etudes historiques, morales et statistiques sur l'horlogerie en Franche-Comté*, Besançon 1860, p. 323 et p. 325.

si nous ne connaissions la ténacité des opinions humaines, d'autant plus résistantes qu'elles sont plus absurdes, nous serions tentés de croire que certaines gens ont juré l'appauvrissement du pays et sa décadence.

Vous prétendez, nous dira-t-on, que les Vaudois n'ont aucune aptitude pour l'industrie: vous oubliez la Vallée de Joux, Vallorbes et Sainte-Croix. Ce qu'on fait là ne pourra-t-il pas aussi se faire ailleurs? L'existence de l'industrie dans ces localités n'est-elle pas une preuve du néant de vos théories hasardées?

Nullement, répondons-nous, cette exception vient, au contraire, confirmer la règle que nous avons établie. Pourquoi s'est-il formé à la Vallée, à Vallorbes, à Sainte-Croix, des centres industriels? D'abord, parce que l'austérité du climat et l'aridité du sol n'ont pas permis aux habitants de vivre seulement de l'agriculture. Ils ont depuis long-temps reconnu que, malgré une culture intelligente, la terre ne suffisait pas à les nourrir. Que faire d'ailleurs durant les longues soirées d'hiver? Et ils ont été amenés ainsi à chercher une occupation, qui, après bien des années, est devenue lucrative et leur a procuré le pain qui leur manquait.

Le voisinage de la France n'a pas été non plus sans exercer à cet égard une salutaire influence. L'industrie ne connaît pas de frontière, et une communauté antique de race et d'origine a subsisté entre ces centres industriels et ceux de la Franche-Comté. Quoi d'étonnant que, par suite de communications fréquentes, et de relations nécessaires, les deux peuples aient marché dans la même voie, qu'ils aient obéi à une même vocation, favorisée du reste par la nature du pays et par des circonstances identiques?

S'il s'agissait de fonder une école professionnelle dans quelqu'une de ces vallées, si les habitants la désiraient, nous serions les premiers à insister pour qu'on accédât à leurs vœux. Mais non; soit qu'ils en aient déjà subi la fâcheuse expérience, soit qu'ils se défient de cet encouragement donné à l'industrie, ils se taisent, ils ne réclament rien, tandis qu'à Lausanne, où l'industrie n'occupe qu'un petit nombre de bras, on demande des écoles professionnelles. Ce contraste est trop frappant pour ne pas être signalé¹.

Si l'auteur, qui signe X, ne brosse pas un portrait entièrement faux du Vaudois de la fin du XIX^e siècle, avec ses hésitations, sa peur de la nouveauté et son amour de la tradition (il serait d'ailleurs intéressant de le comparer au Vaudois actuel), si sa présentation de l'économie, bien que poussée au noir, correspond en partie à la réalité, son défaut est de généraliser trop vite, surtout en ce qui concerne la Vallée de Joux.

¹ *Les écoles professionnelles*, dans *Gazette de Lausanne*, 18 mars 1884 (article non signé).



Le Sentier au XIX^e siècle
Lithographie. Département des estampes de la BCU, Lausanne

L'importance de la création d'une école d'horlogerie y est en effet déjà démontrée dans un document de 1878¹. Cependant, dix ans s'écoulent avant que l'idée soit reprise. L'initiative en revient à la Société Industrielle et Commerciale de la Vallée de Joux.

Un feuillet manuscrit, à en-tête de cette Société, sans date mais postérieur à novembre 1894², décrit la genèse du projet:

C'est dans l'assemblée générale de la SIC du 19 février 1888 que, pour la première fois, un membre présenta une motion recommandant l'établissement d'une école d'horlogerie. Sa motion fut appuyée et adoptée à l'unanimité par l'assemblée qui chargea le Comité d'en délibérer. Le Comité s'en occupa ensuite dans deux séances subséquentes et nomma une commission pour faire rapport sur cette question qui fut discutée ensuite dans plusieurs séances, dans les années 1889 et 1890. [...] Dans sa séance du 15 janvier 1892, le Comité nomma une commission chargée de rédiger un plan définitif de l'établissement projeté. Cette commission présenta un projet qui fut discuté et adopté en séance du Comité du 21 mars 1892.

Ce projet, présenté à l'assemblée générale de la Société le 27 mars 1892, fut adopté à l'unanimité et a servi de base à tout ce qui a été fait depuis pour parvenir au but proposé³.

Le Comité n'a cessé de s'occuper de cette question dans 13 séances subséquentes; elle a fait l'objet de discussions approfondies dans 4 assemblées générales. Trois fois, diverses délégations du Comité ont heurté aux portes de la Municipalité, deux fois à Lausanne auprès des autorités cantonales, et enfin le Grand Conseil lui a fait le meilleur accueil, à la suite du remarquable rapport de M. le député Campiche de Sainte-Croix⁴.

Il n'est donc plus possible de renvoyer la réalisation de l'école d'horlogerie sous prétexte que cette question n'a pas encore été suffisamment étudiée⁵.

Peut-on voir dans ces dernières lignes une première allusion aux atermoiements des autorités communales dans la poursuite du but proposé par la SIC? Il n'est pas interdit de le penser.

¹ ACV, P SIC, rapport des délégués de la SIC à l'exposition de Paris, septembre 1878.

² Ce document cite en effet un rapport présenté au Grand Conseil le 12 novembre 1894. Voir *infra*, n. 5.

³ Le rapport sur ce projet fut publié en supplément de la *Feuille d'Avis de la Vallée de Joux*, le 14 avril 1892. (ACV, P SIC, enveloppe « Ecole d'horlogerie ».) Le texte comporte le programme d'enseignement et un budget approximatif: Fr. 10 700.— de dépenses et Fr. 10 800.— de recettes. La subvention demandée à la commune s'élève à Fr. 2500.— par an.

⁴ *Bulletin des séances du Grand Conseil du canton de Vaud*, automne 1894, p. 8-13. Ce rapport est publié dans la *Feuille d'Avis de la Vallée de Joux* du 29 novembre 1894. (ACV, P SIC, enveloppe « Ecole d'horlogerie ».)

⁵ ACV, P SIC « Ecole ... ».

Au début de 1892, la SIC a demandé l'aide de la Société intercantonale des industries du Jura. Celle-ci répond le 20 février:

La Société Intercantonale se ferait un devoir d'appuyer votre projet de création d'une école d'horlogerie auprès des autorités fédérales, si cela était nécessaire; mais ce ne serait pas la marche à suivre. En principe, la demande doit être présentée au Département Fédéral de l'Industrie et du Commerce par votre gouvernement, ou du moins par votre Département de l'Instruction Publique. Une subvention fédérale vous est assurée légalement, elle pourrait atteindre la moitié de vos débours annuels, comprenant: la moitié des frais d'acquisition du matériel utile et d'une part du traitement des maîtres.

Vous auriez à produire votre projet de budget et le programme d'enseignement. Le mieux pour vous serait d'aller directement à Berne avec ces pièces et de vous présenter au Département Fédéral de l'Industrie, après avoir demandé une audience; vous seriez alors fixés sur la marche à suivre dans tous les détails¹.

Avant de suivre ces conseils, la SIC s'adresse par écrit à la Municipalité du Chenit. Celle-ci ne s'engage nullement et la pièce suivante dont nous disposons date du 26 avril 1893. Rien n'a été entrepris et la SIC réclame une audience pour présenter ses propositions. Alexandre Bourgeois, secrétaire de la Société, et Henri Gallay, le promoteur de l'idée² sont reçus le 29 avril. Ils demandent notamment qu'une conférence publique de M. Ruffy, conseiller d'Etat, soit donnée sur le problème de l'école d'horlogerie. La Municipalité, favorable en principe à cette démarche, charge le syndic, à l'occasion de la prochaine session du Grand Conseil, de se renseigner sur cette question avant d'y donner d'autre suite. M. Ruffy, contacté, accepte de donner tous renseignements sur les écoles professionnelles³.

Cependant les choses en restent là et une lettre de la SIC au syndic du Chenit, en date du 2 avril 1894, réclame à nouveau une conférence, donnée cette fois-ci par M. Ruchet, nouveau chef du Département de l'Instruction publique⁴.

¹ ACV, P SIC « Ecole... », lettre de la Société intercantonale des industries du Jura (future Chambre suisse de l'horlogerie) à la SIC, du 20 février 1892.

² Voir à ce sujet O. GIRIENS, *Henri Gallay (7 mai 1855-30 août 1940). Un homme, une œuvre*, Lausanne 1955, 37 p. (Numéro spécial du journal d'usine *Le Quinquet*.)

³ Archives du Chenit, registres des délibérations de la Municipalité du Chenit (cité dorénavant RDMC), séance du 16 mai 1893. Eugène Ruffy, en tant que chef du Département de l'Instruction publique, était à même de traiter cette question des écoles professionnelles.

⁴ ACV, P SIC, volume de copies de lettres n° 1, p. 200.

Durant le reste de l'année 1893, la SIC se met en rapport avec diverses autorités (Département de l'Instruction publique, Conseil d'Etat) et avec les écoles d'horlogerie du Locle et de Saint-Imier pour réunir certaines données pratiques. Le programme d'enseignement qu'elle soumet à la Commission des écoles du Chenit y trouve un accueil favorable.

En janvier 1894, la Société réclame à nouveau l'appui de la Municipalité pour la création d'une école cantonale qui ne serait pas calquée sur le modèle des établissements déjà existants, mais qui s'organiseraient selon les besoins et les forces de la Vallée. Elle emploierait notamment des maîtres à domicile, pour diminuer le coût de l'opération et ne pas trop déroger aux habitudes: les apprentissages se faisaient alors au domicile du maître horloger. Le projet de budget indique une somme de 13 000 francs de subvention de l'Etat, à charge pour lui d'obtenir une aide fédérale, et de 5400 francs pour la commune¹.

La Société propose à la Municipalité de nommer deux délégués à une préconsultation auprès du Département de l'Instruction publique. Le syndic Henri-Daniel Piguet et Vincent Golay sont désignés². La SIC écrit par deux fois au Département pour demander une audience. La date du 4 juin 1894 est fixée. La Société a déjà en main un programme pour la section professionnelle, un avant-projet de statuts et un avant-projet de budget.

Aucun écho de l'audience du 4 juin dans les documents de la SIC et de la Municipalité. Mais, le 26 août, la Société envoie au Département de l'Instruction publique un rapport détaillé sur la situation de l'horlogerie à la Vallée qui justifie la création de l'école:

Il faut avouer que nous traversons [...] dans notre petite vallée des temps très difficiles, résultant autant du marasme des affaires en général que du bouleversement survenu dans le travail à la suite des innovations mécaniques, lesquelles ont déterminé la surproduction, les crises répétées, l'avilissement des prix et pour finir l'éreintement de notre industrie horlogère.

¹ Ces sommes sont celles que l'on trouve dans le volume de copies de lettres n° 1, p. 187, sans date (probablement postérieur au 28 janvier 1894, date de la dernière lettre recopiée, car les lettres se suivent dans un ordre chronologique relativement exact). Le brouillon de cette missive, qui est conservé dans les archives de la SIC, enveloppe « Ecole d'horlogerie », porte Fr. 12 000.— de subvention de l'Etat et Fr. 5000.— pour la commune, en date du 13 janvier 1894. D'autres modifications sont apparentes dans le texte.

² Archives du Chenit, RDMC, séance du 30 janvier 1894.

[...] Il y a une vingtaine d'années encore, les conditions de l'apprentissage et la manière de travailler étaient bien différentes de ce qu'elles sont actuellement. On voyait, à cette époque, bon nombre d'étrangers, de tous pays, venir habiter notre froide vallée pour apprendre, dans un cycle de plusieurs années, chez nos vieux maîtres réputés, l'art difficile de construire la montre faite à la main de toutes pièces.

Les jeunes gens de la contrée faisaient alors de très longs apprentissages, souvent avec leurs parents même, et s'efforçaient de devenir aussi à leur tour de vrais maîtres horlogers, en produisant ces belles pièces compliquées qui ont porté au loin le renom de la Vallée. C'était le beau temps de l'horlogerie, il y avait assez d'ouvrage, très largement rétribué; ce sont ces années-là qui ont amené la prospérité dans notre contrée.

Malheureusement, les choses ne devaient pas continuer toujours sur ce même pied. Déjà, à ce moment, la demande était plus forte que l'offre, le travail mécanique appliqué à l'horlogerie commençait à poindre dans les Montagnes Neuchâteloises. Dès lors, l'industrie horlogère, s'appropriant aussi les forces que donnent la vapeur et l'électricité, s'outillait admirablement et inaugurerait une ère toute nouvelle qui, au bout de quelques années, devait amener d'immenses transformations et changer complètement le mode et les conditions du travail.

La Vallée, au lieu de s'intéresser à cette évolution horlogère, de modifier son outillage en y adaptant les progrès réalisés dans ce domaine, préféra rester stationnaire. Ce fut presque sa ruine, car beaucoup d'honnêtes fabricants payèrent de leur fortune cette manière d'envisager la situation.

Il fallut un certain temps pour abandonner nos vieilles habitudes, et ce n'est que difficilement et par la force des choses que nos horlogers consentirent à aller travailler dans des ateliers possédant une organisation plus moderne¹.

Ces réflexions nous ont paru résumer de façon satisfaisante ce qu'on peut appeler la « Révolution Industrielle » à la Vallée, bien qu'il s'agisse plutôt d'une lente adaptation, souvent à contrecœur, aux progrès techniques venus d'ailleurs.

Les principaux points du rapport concernent ensuite la disparition graduelle des bons maîtres horlogers, le coût beaucoup trop élevé des apprentissages, qui décourage de nombreux jeunes gens et les force à entrer en usine sans aucune formation, et enfin l'absence totale d'un

¹ ACV, P SIC, volume de copies de lettres n° 1, p. 212-217. Le texte intégral de ce rapport a été publié par FRANÇOIS JEQUIER, *Les archives de la Société Industrielle et Commerciale de la Vallée de Joux (1878-1901)*, dans *Feuille d'Avis de la Vallée de Joux*, 30 juillet 1975, p. 6.

enseignement théorique et pratique de l'horlogerie. De ce fait, la Vallée ne possède pas les ouvriers et les connaissances nécessaires pour le terminage¹ de la montre. De plus, les horlogers « combiers » sont en train de perdre le monopole de la fabrication en blanc² de la montre soignée et compliquée au profit de Genève et Neuchâtel, où l'on attire les bons ouvriers vaudois en quête de situation³. Pour arriver à la fabrication complète, qui est l'objectif suprême, et devenir un centre de production indépendant, la création d'un établissement d'enseignement théorique et pratique est donc tout à fait indispensable.

Le *Rapport au Conseil Communal du Chenit sur la création de l'école d'horlogerie*, publié dans la *Feuille d'Avis de la Vallée de Joux* du 23 mai 1896 et conservé aux archives du Chenit sous la rubrique « Rapports, projets, lettres, etc., de et à la Municipalité du Chenit, question horlogère, comptes, etc., 1831-1904 » nous a été fort utile dans la reconstruction du processus de création de l'école. Nous en citerons de larges extraits :

Depuis longtemps déjà l'établissement d'une école d'horlogerie, embrassant l'enseignement pratique et théorique, préoccupe un bon nombre de personnes dans notre Vallée. La première fois que cette question a été posée devant nos autorités, croyons-nous, c'est par une motion présentée au Conseil Communal dans sa séance du 7 juillet 1894 et signée par les conseillers communaux: Adrien Aubert, Paul Le Coultré, Ernest Meylan, Alfred Lugrin, Charles-Henri Guignard, Eugène Golay, François Golay, Louis Golay, Eugène Aubert et John Capt⁴. Cette motion était ainsi conçue: « Vu l'intérêt majeur qu'il y a pour l'intérêt de notre commune à ce que les apprentissages horlogers soient facilités et en même temps rendus plus complets par l'introduction des parties qui ont fait défaut jusqu'ici. Vu, en outre, les circonstances favorables du moment, qu'il importe de ne pas laisser échapper, ont l'honneur de présenter au Conseil Communal les propositions suivantes:

¹ Opération qui consiste à assembler et à contrôler toutes les parties de la montre. Les ateliers de terminage... prirent naissance au moment où les parties de la montre se faisaient dans de nombreux petits ateliers disséminés. Les marchands qui disposaient de capitaux organisèrent les ateliers de terminage et devinrent les maîtres de la production et du commerce horlogers (FRANÇOIS JEQUIER, *Une entreprise horlogère du Val-de-Travers: Fleurier Watch Co. S.A.*, thèse Lausanne, Neuchâtel 1972, p. 388).

² Les anciens horlogers appelaient « le blanc », la platine, les ponts et le bâillet de la montre (F. JEQUIER, *op. cit.*, p. 382).

³ ACV, P SIC, volume de copies de lettres n° 1, p. 216-217.

⁴ Sur ces dix conseillers communaux, cinq font partie de la SIC: Adrien Aubert, Paul Le Coultré, Alfred Lugrin, Eugène Aubert et John Capt. Ernest Meylan n'a pu être identifié avec assez de certitude.

1. Le programme du collège industriel sera scindé conformément à l'article 20 de la loi du 1^{er} février 1892 sur l'enseignement secondaire, de façon que les jeunes gens destinés à l'horlogerie puissent recevoir une instruction plus directement appropriée à leur future carrière. Cette modification sera faite assez à temps pour qu'elle puisse être mise en vigueur lorsque l'école sera transférée dans le nouveau bâtiment.

2. Le Conseil communal déclare être favorable à la création d'une école d'horlogerie sur le principe de l'apprentissage au domicile du maître, c'est-à-dire consacrant l'état de choses actuel, dans la limite du possible. Il invite la Municipalité à continuer l'étude du projet y relatif, élaboré par la SIC, à poursuivre l'entente déjà établie avec l'Etat et à faire rapport dans le courant de l'année sur cette importante question. »

Cette motion n'ayant pas réuni la majorité des deux tiers pour être déclarée d'urgence, fut développée dans la séance du 26 juillet et renvoyée à une commission de cinq membres. [...] Le 20 août, la Commission déposait un rapport qui concluait à l'entrée en matière, ce qui fut adopté par le Conseil, avec le renvoi à la Municipalité pour préavis.

Par lettre du 30 octobre 1894 (le Bureau) avisait la Commission que le Grand Conseil était nanti d'une motion tendant à la création d'une école d'horlogerie cantonale dans notre district, et qu'il y avait lieu, pour la Municipalité, d'attendre pour donner son préavis que le Grand Conseil se soit prononcé sur cette motion¹.

Vous savez, Messieurs, que le Grand Conseil a admis cette motion, en principe, à une grande majorité, mais que nous sommes toujours au même point; pourquoi? est-ce l'Etat ou la commune qui doit prendre l'initiative? Il est certain que c'est à nous, commune du Chenit, à dire au Conseil d'Etat: nous sommes disposés à établir une école d'horlogerie, avec l'appui que vous nous donnerez.

Mais il ne faut pas croire que le Conseil d'Etat viendra fonder une école à la Vallée sans que nous ayons à nous en mêler; d'ailleurs, les écoles de fromagerie, viticulture, etc., ont été organisées par les communes avec l'appui de l'Etat, il en sera de même avec l'école d'horlogerie. Si cette question n'a guère avancé depuis qu'elle a été introduite, elle a toujours été pendante devant nos autorités; outre la SIC, qui déjà le 13 janvier 1894 adressait à la Municipalité un avant-projet de statuts et un exposé de ses vues et des moyens d'en hâter la solution², la Commission Scolaire, dans un rapport daté du 20 mars 1895,

¹ Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 novembre 1894 fait état d'une lettre de la Municipalité avisant le Conseil qu'elle attendra effectivement pour se prononcer que le Grand Conseil ait pris une décision au sujet de la création de l'école. Cette lettre est adressée également à la SIC. (ACV, P SIC, enveloppe « Ecole d'horlogerie ».)

² ACV, P SIC, volume de copies de lettres n° 1, p. 187.

appuie fortement le projet de l'établissement d'une classe professionnelle à l'école secondaire pour l'enseignement du travail sur les métaux.

Ce rapport place la première intervention officielle en 1894. Or on sait que dès 1892 la SIC a fait part à la Municipalité de ses projets de création de l'école; les autorités dont parle le rapporteur sont sans doute les conseillers communaux. Une fois de plus, l'apathie et la prudence des gens de la Vallée sont dénoncées comme un facteur nuisible au développement, et le ton de ce document rejoint celui de la SIC dans ce domaine¹.

La Municipalité avait fait savoir à la Société au début de l'année 1895 qu'elle regrettait qu'aucune manifestation populaire réelle n'ait réclamé la création de l'école². La SIC organise une réunion publique qui groupe plus de 300 personnes au local de gymnastique du Sentier, le 1^{er} décembre. Cette assemblée décide d'agir en vue d'organiser la fabrication complète de la montre et de créer un enseignement professionnel de l'horlogerie. Elle charge la SIC de s'entendre avec les autorités³. Un nouveau départ est ainsi donné à l'affaire, jouissant cette fois de l'appui d'une partie de la population.

Le 9 novembre déjà, le Conseil communal était nanti de la proposition suivante, présentée par Albert Audemars:

Le soussigné propose au Conseil de nommer une commission pour étudier les voies et moyens d'arriver à une amélioration de l'industrie horlogère dans notre contrée⁴.

Les archives de la SIC ne nous apprennent rien de nouveau jusqu'en octobre 1896. Le déroulement de l'affaire pendant ces quelques mois n'a donc pu être reconstitué qu'à travers les documents de la commune du Chenit et par le rapport au Conseil communal du 23 mai 1896. Jusqu'à la création de l'Ecole d'horlogerie, les archives de la Société ne contiennent plus que huit lettres. Le projet étant lancé, il incombe avant tout à la Municipalité du Chenit de s'en occuper, et malgré ses réticences elle sera obligée de poursuivre les démarches. La conduite des événements échappe donc à la SIC qui a eu le mérite de faire démarrer le projet.

¹ ACV, P SIC, volume de copies de lettres n° 1, p. 212-218.

² Archives du Chenit, RDMC, séance du 4 mars 1895.

³ ACV, P SIC, volume de copies de lettres n° 1, p. 251 et p. 268-269.

⁴ Archives du Chenit, *Rapport au Conseil communal du Chenit sur la création de l'école d'horlogerie*. Ce rapport est fait précisément par la commission qu'Albert Audemars proposa de créer.

En date du 20 février 1896, le procès-verbal de la séance de la Municipalité annonce la déposition, par le syndic, d'un volumineux dossier concernant l'Ecole d'horlogerie et déplore l'absence du texte du projet primitif de la SIC¹. Ce dossier n'a pas été conservé, mais nous avons retrouvé le texte de la Société dans ses archives. Il s'agit de 4 feuillets manuscrits à en-tête de la SIC, comportant un avant-projet de statuts en 13 articles et un budget approximatif, estimant les dépenses à 17 500 francs, répartis comme suit:

Traitements de 5 maîtres pratiques	Fr. 11 000.—
Traitements du maître technique	Fr. 3 500.—
Outilage	Fr. 1 000.—
Locaux	Fr. 1 000.—
Divers	Fr. 1 000.—
<hr/>	
TOTAL	Fr. 17 500.—

On voit que l'idée fait son chemin et que le travail fourni est déjà important.

Plus rien ensuite dans les procès-verbaux communaux jusqu'au 16 avril 1898. Revenons donc encore une fois au rapport présenté au Conseil communal le 23 mai 1896:

Le préavis de la Municipalité est parvenu sous date du 13 mars 1896. Cette autorité vous propose:

[...] Projet d'école d'horlogerie: la Municipalité a le devoir de vous déclarer qu'elle est d'ores et déjà opposée à cette institution en tant qu'il s'agit d'un établissement purement communal. Par contre, la Municipalité se rallierait à un projet consistant à créer dans le District de la Vallée une école cantonale d'horlogerie.

Dans le cas où un pareil projet viendrait à aboutir, la Municipalité serait unanime pour l'appuyer et proposer au Conseil une subvention annuelle fixe, dont le chiffre, même approximatif, ne peut être fixé aujourd'hui.

Elle mettrait aussi à disposition de l'autorité les locaux disponibles qui pourraient être aménagés dans le bâtiment du collège.

La commission a tenu deux séances pour examiner ces projets; après les avoir discutés, elle vient vous faire les propositions suivantes: Vu la motion votée par le Grand Conseil dans sa session du printemps de 1895, tendant à l'établissement d'un enseignement horloger dans le canton.

¹ Archives du Chenit, RDMC, séance du 20 février 1896.

Vu la décision de l'assemblée populaire du 1^{er} décembre 1895 tendant au relèvement de l'industrie horlogère et en particulier de l'enseignement théorique et pratique de cette industrie.

Vu la proposition d'Albert Audemars sur les voies et moyens à employer pour le relèvement de l'industrie horlogère.

Vu l'avant-projet présenté par la SIC, la Municipalité est invitée:

1. A traiter avec le Conseil d'Etat pour la création et l'organisation d'une école d'horlogerie à la Vallée, en tenant compte dans la mesure du possible de l'avant-projet présenté par la SIC.

2. De soumettre au Conseil le projet qu'elle aura élaboré, de concert avec le Conseil d'Etat, ainsi que les moyens financiers concernant l'exécution de cette entreprise et d'y apporter toute la célérité que comporte la situation critique de l'horlogerie.

[...] Tous les centres horlogers quelque peu importants possèdent des écoles de ce genre, qui sont prospères et qui, toutes, tendent à se développer. Pourquoi la Vallée ferait-elle exception, est-ce peut-être que la prospérité actuelle de son industrie ne le réclame pas? Il faudrait bien qu'il en soit ainsi, mais vous savez [...] qu'il n'en est rien, et que l'état de marasme dans lequel notre industrie est tombée demande des remèdes et de prompts remèdes, et, parmi ceux qui sont à l'étude, il n'en est pas d'une réalisation aussi facile et aussi avantageuse que l'école d'horlogerie.

Nous avons des locaux disponibles; le Conseil d'Etat attend que nous nous adressions à lui, il doit être surpris de notre lenteur à nous décider à faire quelque chose, et l'appui financier de la Confédération ne peut faire aucun doute.

[...] La différence entre la proposition municipale et celle de la commission porte sur un seul point. La Municipalité veut attendre que le Conseil d'Etat prenne l'initiative, tandis que la Commission demande que ce soit la commune; il nous semble que le Conseil d'Etat n'ayant rien fait jusqu'à présent, nous devons lui rappeler ce qui a été décidé par le Grand Conseil et engager la solution de cette question de l'école d'horlogerie, si désirable et si nécessaire pour notre industrie.

Ce rapport semble rester lettre morte pour les autorités communales. Aucun document ne s'y rapporte et l'affaire n'avance pas, ceci jusqu'en octobre 1897.

Dans sa séance du 28 octobre, le Comité de la SIC adopte un exposé préliminaire devant servir de base à la rédaction d'un projet de statuts pour la future école, en conformité avec les propositions présentées à la Municipalité en séance du 4 septembre¹. La SIC n'a fait qu'un avant-projet, car elle attend de connaître l'attitude de la

¹ Le procès-verbal de la séance du 4 septembre ne mentionne rien à ce sujet. (Archives du Chenit, RDMC.)

Municipalité, particulièrement en ce qui concerne la participation financière de la commune¹. Elle demande si la Municipalité serait d'accord de proposer ce projet au Conseil communal avec préavis favorable, auquel cas elle rédigerait des statuts et les discuterait avec elle au cours d'une conférence spéciale avant que l'affaire ne passe devant le Conseil².

La SIC continue donc de s'occuper de l'Ecole d'horlogerie, même si officiellement ce sont les autorités qui ont pris les choses en main. Mais devant l'inertie de la Municipalité, elle ne peut s'abstenir de travailler elle-même à la réalisation de son projet.

La Municipalité en effet se cantonne dans une prudente réserve. Le 16 avril 1898, elle se décide finalement à écrire au Département de l'Instruction publique pour lui demander s'il a des projets de travail qu'il pourrait lui soumettre [sic]³.

Le Département répond que M. Gauthier, chef de service, prépare un projet d'entente pour la création de l'école⁴.

Au mois de décembre, rien n'a encore été fait. Le syndic du Chenit estime que la Municipalité ne peut envisager les dépenses que causerait la création de l'école. Néanmoins, les autorités municipales conseillent à la SIC de faire une nouvelle demande formelle auprès de l'Etat qui, lui, est favorable au projet⁵.

Durant ces années de la fin du XIX^e siècle, on perçoit un sourd antagonisme entre la Municipalité et la SIC. Cette dernière est très active et les autorités voient d'un mauvais œil l'importance des opérations dans lesquelles elle se lance. On observe des frottements entre le dynamisme et les idées avancées de la Société et la prudence conservatrice de la Municipalité, alors qu'aucune des deux ne veut abandonner la moindre parcelle d'influence dans la commune.

La SIC se décide à passer un article dans la *Feuille d'Avis de la Vallée de Joux*, pour rendre public le retard que prend la Municipalité dans la marche de cette affaire de l'Ecole d'horlogerie. La Société a appris qu'à la première demande formelle l'Etat donnerait suite et une solution satisfaisante serait trouvée. Malgré cette assurance, les autorités ne font rien. Elle veut que cela se sache⁶.

¹ ACV, P SIC, volume de copies de lettres n° 1, p. 354.

² *Ibid.*, p. 355.

³ Archives du Chenit, RDMC, séance du 16 avril 1898.

⁴ *Ibid.*, séance du 29 avril 1898.

⁵ *Ibid.*, séance du 19 décembre 1898.

⁶ ACV, P SIC, volume de copies de lettres n° 1, p. 402.

La Municipalité ne veut toujours pas d'une école communale. Le 6 février 1899, elle propose d'intéresser les deux autres communes de la Vallée au projet¹. L'atmosphère se tend de plus en plus avec la SIC. Par lettre du 11 février, la Société fait sèchement savoir à la Municipalité que:

Si nos autorités sont insensibles aux réclamations légitimes de l'industrie, autre part on travaille et on se développe².

Sainte-Croix a en effet décidé de créer une école professionnelle de petite mécanique, laissant entendre qu'une école d'horlogerie suivra³. Cette école plus le Technicum vaudois amenuisent les chances de la Vallée d'obtenir des subsides cantonaux et fédéraux importants. La SIC fait donc une dernière démarche: que la Municipalité étudie tout de suite ou fasse étudier par l'Etat le projet d'école d'horlogerie déjà élaboré et donne suite enfin aux décisions du Conseil communal de 1895!

Si la démarche échoue, la Société usera de tous les moyens légaux pour dégager sa responsabilité et la faire retomber sur qui de droit⁴.

La Municipalité répond le 14 février 1899:

Nous devons tout d'abord vous faire remarquer que la Municipalité n'a pas autant négligé de s'occuper du développement de l'industrie horlogère dans notre commune, à preuve l'emprunt de Fr. 100 000.— dont elle poursuit non sans difficultés la réalisation.

Pour quant à la création d'une école d'horlogerie, remise en chantier dernièrement par la SIC, elle s'en occupe, mais vous devez comprendre que pour mener deux affaires de front aussi conséquentes de dépenses pour la commune dont les administrés ne paient pas leur cote d'impôt avec si tellement d'ardeur, et voyant que nous marchons plutôt devant une augmentation de ceux-ci, qu'une diminution, il y a lieu à ceux qui tiennent les rênes communales d'étudier à fond des projets qui pourront certainement être favorables, mais qui ne méritent pas moins une étude prudente et approfondie.

Dans ces conditions, nous estimons accomplir notre devoir, et ne pas trop nous préoccuper des responsabilités que vous nous assumez [sic], après avoir épuisé tous les moyens légaux qui sont en votre pouvoir.

¹ Archives du Chenit, RDMC.

² ACV, P SIC, volume de copies de lettres n° 1, p. 411.

³ Voir à ce sujet R. JACCARD, *Sainte-Croix et ses industries. Notice historique*, Lausanne 1932, XII+212 p.

⁴ ACV, P SIC, volume de copies de lettres n° 1, p. 411.

Le Conseil d'Etat doit recevoir une délégation municipale ces premiers jours, nous serons renseignés sur la participation de l'Etat dans la création d'une école d'horlogerie¹.

Ce document reflète parfaitement la mentalité des autorités communales. Cette attitude n'est certainement pas une caractéristique propre à la commune du Chenit: ne se retrouve-t-elle pas dans de nombreuses localités du canton?

La lettre lourde d'ironie envoyée en réponse par la SIC mérite d'être également retranscrite:

Votre honorée du 14 février nous est très bien parvenue, nous avons pris acte de son contenu et désirant éviter une polémique stérile nous ne relèverons pas quelques insinuations qui pourraient devenir des questions personnelles.

Nous nous bornerons seulement à vous remercier pour la démarche que vous avez l'intention de faire à Lausanne, espérons qu'elle vous encouragera à poursuivre cette œuvre d'avenir pour la commune.

Notre assemblée générale d'hier, à laquelle nous avons bien à regret constaté votre absence, a appuyé nos idées et témoigné vivement son désir de les voir promptement réalisées.

Sachant que de nombreuses et très importantes questions vous absorbent presque complètement, nous nous permettons dans le but de faciliter votre tâche d'étudier conjointement avec l'Etat un projet aussi modeste que possible limitant la dépense de la commune à la part la plus restreinte qu'il nous sera possible d'obtenir.

Espérant que notre demande recevra bon accueil et que le concours d'hommes de la partie qui depuis de longues années cherchent à améliorer la position de notre industrie ne sera pas dédaigné, nous vous présentons... etc.².

La Société réclame une audience au Conseil d'Etat pour une délégation qui serait reçue parallèlement à celle de la Municipalité. Le 4 mars, le Département de l'Agriculture et du Commerce communique que la délégation pourra être entendue dès que la session du Grand Conseil aura pris fin³.

Le résultat de cette audience figure dans le procès-verbal de la séance de Municipalité du 15 mars 1899: le Département de l'Agri-

¹ Les Fr. 100 000.— que la Municipalité cherche à obtenir concernent une aide à l'industrie, en vue de développer la fabrication horlogère à la Vallée. Cet emprunt sera finalement refusé par l'Etat. (Archives du Chenit, RDMC, séance du 14 février 1899.)

² ACV, P SIC, volume de copies de lettres n° 1, p. 419-420.

³ Archives du Chenit, RDMC, séance du 4 mars 1899.

culture ne voit pas la possibilité de créer une école cantonale, car, pour revêtir cette qualité, il faudrait que l'école soit un établissement qui produise, ce qui n'est pas envisagé. L'école sera donc communale; l'Etat de Vaud pourra verser la moitié du traitement des maîtres, à titre de subside, et la Confédération le quart. Une certaine somme sera également allouée pour l'outillage et éventuellement pour des bourses destinées aux apprentis¹.

Cette fois, la Municipalité est obligée de s'exécuter.

En mai, elle nomme une commission extraparlementaire [*sic*] de sept membres, chargée de s'occuper de la création de l'école. Cette commission étant organisée en dehors de la Municipalité, celle-ci ne provoque pas ses réunions². Encore une fois, la Municipalité tente de s'engager le moins possible. La querelle d'influence continue. La SIC espérait qu'en raison de ses travaux, elle serait représentée à la Commission par son président. Il n'en fut rien: « Mesquine vengeance de la Municipalité pour la punir de sa persévérance ». La SIC, évincée de la Commission³, décide alors de se désintéresser de l'affaire, tout en se réjouissant de voir son projet aboutir. La Municipalité approuve les travaux entrepris par la Commission, mais sous toute réserve de devis budgétaire pour la participation de la commune.

Le 8 mars 1900, la Commission présente son rapport. Le projet de budget prévoit une dépense de 11 500 francs, avec un subside communal annuel de 3050 francs⁴.

La Municipalité accepte ce rapport le 11 juin et admet qu'il soit présenté tel quel au Conseil communal. Dès ce moment, elle ne peut plus faire marche arrière et se laisse simplement entraîner par le courant.

Le 16 juillet, une nouvelle commission est créée; elle se charge d'élaborer le règlement de la future école d'horlogerie. A elle se joindra la section municipale de l'instruction publique⁵. La discussion article par article du règlement a lieu en séance de la Municipalité le 29 septembre. Entre-temps, le Département de l'Agriculture fait savoir que tout ce qui concerne la future école passera désormais par

¹ Archives du Chenit, RDMC, séances du 15 mars et du 27 mars 1899.

² *Ibid.*, séances du 29 mai et du 1^{er} juillet 1899.

³ ACV, P SIC, rapport annuel du comité de la SIC à l'assemblée générale de 1900.

⁴ Archives du Chenit, RDMC.

⁵ *Ibid.*, séance du 16 juillet 1900.

le Département de l'Instruction publique¹. La partie est gagnée, l'école est sur le point d'être créée.

Le 29 octobre, la Municipalité nomme les 6 membres de la Commission de l'Ecole d'horlogerie prévue par le règlement. La réussite est officiellement reconnue. En décembre, la Commission met au concours les places de directeur et de maîtres, dont les traitements doivent être discutés par le Conseil communal². Le 13 avril 1901, le budget définitif de l'école est approuvé: dépenses: Fr. 13 170.—; recettes: Fr. 13 200.—. Il est remis à la Municipalité pour qu'elle l'envoie au Département fédéral et au Département cantonal de l'Instruction publique, ainsi que le règlement de l'école³.

Un dernier problème se posait aux autorités du Chenit: celui des locaux de la future école. La possibilité de faire les classes nécessaires dans le bâtiment du collège du Sentier existait bien, mais les autres localités de la commune voulaient toutes avoir l'établissement sur leur territoire. La Municipalité avait tout d'abord proposé de répartir les ateliers à la limite entre Le Sentier et L'Orient, mais Le Brassus ne voulait pas en entendre parler, menaçant de ne pas envoyer ses élèves à la future école. Après de nombreuses discussions, Le Sentier l'emporta⁴.

Le 25 mai 1901, la SIC reçut une lettre de la Municipalité dénotant un net changement de ton:

Notre école d'horlogerie étant à la veille de commencer ses travaux, une modeste cérémonie d'inauguration est fixée au samedi 1^{er} juin prochain, [...]

Nous venons donc vous prier d'aviser votre Comité que la présence de ses Membres contribuera pour beaucoup à la réussite de cette modeste fête.

Avec considération... etc.

Malgré son côté officiel et peut-être forcé, cette missive fut sans nul doute fort appréciée par la Société, qui vit là un timide, mais obligatoire hommage à ses efforts durant de longues années.

L'école débutait avec 24 élèves⁵, répartis dans des locaux du col-

¹ Archives du Chenit, RDMC, séance du 14 août 1900.

² *Ibid.*, séance du 24 décembre 1900.

³ *Ibid.*, séance du 13 avril 1901. Le Département de l'Instruction publique accorde une subvention de Fr. 3700.— pour 1901.

⁴ Interview de M. Jacques-André ROULET, directeur de l'Ecole technique de la Vallée de Joux.

⁵ Voir en annexe, p. 184, la liste des élèves ayant terminé la première année scolaire.

lège industriel du Sentier pour les classes d'ébauches, de remontoirs et de finissages, ainsi que pour les cours de théorie et de dessin; pour les autres parties, les élèves se rendaient dans différents ateliers de la région.

Le corps enseignant était formé d'un directeur, M. Emile Le Coultre, également maître d'ébauches, et de cinq maîtres: 2 maîtres permanents, MM. Jean Piguet et François Meylan, 1 maître auxiliaire, M. Hector Golay, et 2 maîtres à domicile, MM. William Meylan, au Brassus, et Lucien Golay, à L'Orient.

Le Conseil de l'école comportait 9 membres; M. Alfred Lugrin en était président¹.

En 1905, ce Conseil réclama un bâtiment spécial. La construction débute en 1907 et fut achevée en 1908².

* * *

Cette réalisation marqua une étape importante dans le développement industriel de la région. Désormais, on s'acheminait vers la fabrication complète de la montre. Presque atteinte durant la grande crise de 1929-1932 par Jacques-David Le Coultre, qui réalisa deux modèles de montre: une uni-plan d'homme et une de dame, vendues à Lausanne sous le nom de *Spécialités Horlogères* et qu'il faisait entièrement, sauf les aiguilles, elle ne débute véritablement que pendant la Seconde Guerre mondiale. Les volées d'ouvriers et de techniciens formés par l'Ecole d'horlogerie assurèrent son développement en fournissant aux industriels « combiers » une main-d'œuvre qualifiée, ayant bénéficié d'un enseignement sans cesse en progrès.

¹ *Rapport du Conseil de l'Ecole d'horlogerie de la Vallée*, Lausanne 1902, 15 p. Voir en annexe p. 185 la liste des membres du premier Conseil de l'Ecole.

² L'histoire de l'Ecole d'horlogerie de la Vallée de sa fondation à nos jours fait l'objet d'une brochure publiée à l'occasion du 75^e anniversaire de cet établissement: C. SCHINDLER-PITTET, *Les 75 ans de l'Ecole technique de la Vallée de Joux*, Le Sentier 1976.

ANNEXE I

LISTE DES MEMBRES DU PREMIER COMITÉ DE LA SIC EN 1878

AUDEMARS, Charles-Henri	Président. Fabricant d'horlogerie au Brassus, il lança véritablement l'idée de la nécessité d'une telle société à la Vallée.
GUIGNARD, Eugène	Vice-président, du Lieu.
PIGUET, Eugène	Secrétaire, de Chez Villard.
LECOULTRE-PIGUET, Ami	Caissier, du Brassus.
PIGUET, Louis-Elisée	du Brassus, longtemps professeur à l'Ecole d'horlogerie.
MEYLAN, Etienne	du Lieu.
LE COULTRE, Antoine	du Sentier, fondateur de la Manufacture d'horlogerie Le Coultre et C ^{ie} .

ANNEXE II

LISTE DES ÉLÈVES AYANT TERMINÉ LA PREMIÈRE ANNÉE SCOLAIRE 1901-02 (sur 24 élèves entrés en 1901, 23 finissent l'année)

a) classe des ébauches :

AUBERT, Daniel	PIGUET, Paul
MEYLAN H. (Solliat).	AUBERT, M.-Ami
PIGUET, Marius	MEYLAN, Robert
AUBERT, Jean	AUDEMARS, Albert
AUDEMARS, Paul	MEYLAN, Charles
LERESCHE, Maurice	CAPT, Victor
BAUDRAZ, Julien	REYMOND, Ch.
AUBERT, Marcel	GOLAY, Georges
MEYLAN, Henri (Orient).	BERNEY, Victor
REYMOND, Arthur	

b) classe des cadratures :

CAPT, Marius	MEYLAN, Emile
CAPT, Etienne	GOLAY, Franck

ANNEXE III

LISTE DES MEMBRES DU PREMIER CONSEIL DE L'ECOLE D'HORLOGERIE (1901)

LUGRIN, Alfred	Président. Fabricant d'horlogerie à l'Orient.
MEYLAN, Charles-Henri	Vice-président. Fabricant d'horlogerie au Brassus.
GALLAY, Henri	Secrétaire-caissier. Fabricant d'horlogerie au Sentier.
CAPT, Jules-César	Fabricant d'horlogerie au Solliat.
PIGUET, Henri-Auguste	Visiteur au Sentier (le visiteur est l'ouvrier qui vérifie l'état de diverses fournitures ou l'exactitude du travail d'assemblage de certains organes).
NICOLE, Emile	Régleur au Brassus (horloger qui fait des réglages).
GOLAY, François	Repasseur au Brassus (ouvrier spécialisé qui « repasse », c'est-à-dire qui met la dernière main à un travail. Le repassage ne subsiste plus guère que dans les fabrications spéciales très soignées).
REYMOND, Paul	Fabricant de régulateurs au Brassus.
CAPT, Alexis	Fabricant à l'Orient.